

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 Les conditions générales de ventes, décrites ci-après, détaillent les droits et obligations de la SRL BY M&K DESIGN et de son client dans le cadre de l'exécution des travaux. Toute prestation accomplie par la SRL BY M&K DESIGN implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Par le fait même de la commande, le client renonce à l'application de ses conditions générales d'achat. Les présentes conditions de vente étant seules d'application.

ARTICLE 2 Les produits ou marchandises vendues, voyagent aux risques et périls du destinataire, même en cas d'envoi franco. En cas de stockage de matériel, tous dégâts ou préjudices sont à charge du client.

ARTICLE 3 Toutes taxes généralement quelconques sont à charge de l'acheteur.

ARTICLE 4 Les délais de livraison et d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, sauf dispositions écrites expresses en sens contraire de notre part.

Aucune indemnité ne sera due, par nous, à titre de dommages et intérêts ou autres, pour retard de livraison ou d'intervention ou absence de livraison en raison de cas fortuit ou de force majeure tel que : accident, grève, intempéries, troubles du personnel «ad hoc » de notre société pour cause de maladie, etc. ... Ces cas énumérés, d'une manière non limitative, ne peuvent être prétextes pour résilier le marché conclu.

ARTICLE 5 Les factures de notre société sont payables au grand comptant, sauf stipulation écrite contraire.

ARTICLE 6 Si pour une raison quelconque, un poste repris dans les travaux commandés n'était pas effectué, le montant de la retenue éventuelle effectuée par le client ne pourra en aucun cas dépasser la valeur de ce poste.

ARTICLE 7 Le versement d'un acompte peut être exigé avant la livraison des fournitures. Les acomptes convenus entre parties doivent être payés au moment prévu, sous peine de suspension des travaux. Dans le même ordre, nous nous réservons le droit, même pour des marchés déjà conclus, d'exiger de nos clients des garanties de paiement et d'ajourner l'exécution de la convention jusqu'à ce que cette garantie ait été fournie.

ARTICLE 8 Toute réclamation (à propos notamment de l'intervention du personnel, de la qualité des produits et fournitures, du montant des factures, etc.) devra être motivée et adressée par lettre recommandée au siège social de la société dans les trois jours calendrier à partir de la réception de la facture ou de la marchandise. Passé ce délai, elle ne sera plus reçue, sauf pour les éventuels vices cachés. Pour les vices cachés, la dénonciation devra, à peine de déchéance, être effectuée au plus tard 8 jours après l'apparition du vice.

ARTICLE 9 Toute somme non payée à son échéance emporte de plein droit et sans mise en demeure, des intérêts moratoires au taux de 12 % (douze pour cent) l'an à dater de cette échéance. Outre cet intérêt, le montant total facturé ou le solde encore dû sera, en cas de non-paiement à l'échéance, majoré de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 10 % l'an (dix pour cent), avec un minimum de 100,00 € sans préjudice de tous autres dommages et intérêts éventuels.

ARTICLE 10 La marchandise et les matériaux demeurent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix. Les divers modes d'expédition ou de paiement, acceptation du règlement ou expédition contre remboursement, ainsi que le lieu de livraison ou service ne peuvent opérer ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de compétence.

ARTICLE 11 Garantie: Les produits sont couverts, à dater de la date de livraison, par les garanties suivantes:

- Cinq (5) ans pour le mobilier en aluminium, tels les meubles à tiroirs et les colonnes à tiroirs en aluminium.
- Deux (2) ans pour le mobilier en bois.
- Un (1) an pour le reste des éléments.

La garantie couvrira les composants défectueux des produits résultant de défauts de fabrication de ceux-ci. Les composants défectueux remplacés durant la réparation deviendront propriété de BY M&K DESIGN. Les composants remplacés lors de réparations sous garantie bénéficieront du reste de la garantie du produit, à compter de la date de leur installation.

La garantie de BY M&K DESIGN ne couvrira pas les dommages causés lors des circonstances suivantes: utilisation incorrecte des produits, tentative de réparation de la part du client ou d'un tiers non autorisé par BY M&K DESIGN, cas de force majeure (accidents, incendie, eau ou autres liquides, vol, etc.), utilisation de composants ou de pièces de rechange, modifications des produits non autorisés par BY M&K DESIGN, éraflures, brisures et autres dommages causés par l'emploi de la force ou autres impacts externes sur ceux-ci, taches sur les produits provoquées par des éléments extérieurs tels que l'eau, la saleté, les infiltrations, etc.

Au-delà de la période de garantie des produits, ou dans les cas pour lesquels la garantie ne serait pas d'application, BY M&K DESIGN facturera directement au CLIENT le montant des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et, s'il y a lieu, des déplacements

ARTICLE 12 Les droits intellectuels des projets restent la propriété de BY M&K DESIGN, même en cas de résiliation du projet.

ARTICLE 13 BY M&K DESIGN apportera à la réalisation des projets, qui lui sont confiés par le client, tous les soins d'un bon père de famille. Elle ne sera cependant tenue, en ce compris pour les délais prévus au contrat, qu'à une obligation de moyen.

ARTICLE 14 Les prix sont établis de bonne foi sur base des éléments en notre possession.

ARTICLE 15 Les prix de pose et de fourniture sur chantier sont toujours renseignés à titre indicatif et sous réserve des difficultés de chantier que nous ne pouvons connaître au moment de la demande d'offre et sur base des documents reçus (plans, implantations, cotes, niveaux...). Les difficultés concernées peuvent faire l'objet de modifications de prix, de suppléments, voire de modifications du projet notamment en regard de contraintes techniques liées au bâtiment.

ARTICLE 16 Les prestations dues à des compléments de travaux, non prévus dans nos offres, donnent lieu à un complément de facturation sur base du taux en régie.

ARTICLE 17 Toute prestation supplémentaire effectuée à votre demande sera facturée séparément.

ARTICLE 18 Tout litige ou différend né ou à naître entre la BY M&K DESIGN et le client relativement à la négociation, à la formation, à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou inexécution du contrat et des présentes conditions générales sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Mons, le droit belge étant d'application.